



التجاري ليزنج  
Attijari Leasing

SA au capital de 25 000 000 dinars  
divisé en 2 500 000 actions de nominal  
10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac  
RC : B125651997 ; Tel : 00 216 71 862 122 ; Fax : 00 216 71 961 945

Attijari Leasing a été notée «BB+» (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et « B » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2016 et confirmée le 02 juin 2017

NOTE D'OPÉRATION RELATIVE A L'AUGMENTATION EN NUMÉRAIRE DU CAPITAL SOCIAL D'ATTIJARI LEASING DE  
25 000 000 DT A 27 500 000 DT

Nombre de titres à émettre :

- \* 250 000 actions nouvelles souscrites, Nominal: 10 DT, Prix d'émission: 18 DT

Visa du CMF n° **17-0976** du **11 AOÛT 2017** donné en application de l'article 2 de la loi n° 96-137 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Kais CHAIBI

Directeur financier et contrôle de gestion d'Attijari Leasing

Tel : 00 216 31 341 350 - Fax : 00 216 70 622 289

Organisme conseil responsable de l'élaboration  
de la Note d'Opération

\* Intermédiaire en Bourse chargé de l'Opération



المستشارون  
Tunis

Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel : 00 216 31 341 300

Fax : 00 216 71 965 615



التجاري ليزنج  
Attijari Intermediation

Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel : 00 216 71 108 900

Fax : 00 216 71 860 346

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23 juin 2017 sous le n° 17-001 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès de Attijari Intermediation, Intermédiaire en Bourse, 10 Rue des lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31 août 2017.

AOÛT 2017



## SOMMAIRE

<b>FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL.....</b>	<b>3</b>
I. Montant de l'augmentation.....	3
II. Augmentation de capital par souscription en numéraire avec droit préférentiel de souscription.....	3
III. Jouissance des actions nouvelles.....	4
<b>CHAPITRE 1 RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION .....</b>	<b>5</b>
I. Responsables de la Note d'Opération.....	6
II. Organisme Conseil responsable de l'élaboration de la Note d'Opération.....	7
III. L'Intermédiaire en bourse chargé de l'opération.....	8
IV. Le Responsable de l'information.....	9
<b>CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION .....</b>	<b>10</b>
I. Renseignements relatifs à l'émission.....	11
II. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises.....	13
III. Marché des titres.....	14
IV. Tribunaux compétents en cas de litige.....	14
V. Prise en charge par Tunisie Clearing.....	14
VI. Bulletin de souscription.....	14

## FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

### **I. MONTANT DE L'AUGMENTATION**

- **Montant de l'augmentation : 2 500 000 DT :**

Le capital social d'Attijari Leasing sera porté de 25 000 000 DT à 27 500 000 DT, par l'émission de 2 500 000 DT par souscription en numéraire de 250 000 actions nouvelles.

### **II. AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SOUSCRIPTION EN NUMERAIRE AVEC DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

- **Caractéristiques de l'émission :**

- ✓ Montant : 2 500 000 DT ;
- ✓ Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 250 000 actions ;
- ✓ Valeur nominale de l'action : 10 DT ;
- ✓ Prime d'émission : 8 DT ;
- ✓ Forme des actions à émettre : nominative
- ✓ Catégorie : ordinaire.

- **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée au prix de dix-huit (18) dinars chacune soit 10 dinars de valeur nominale et 8 dinars de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux 250 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

✓ **A titre irréductible :** A raison d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Leasing ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

✓ **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- **Période de souscription :**

La souscription aux 250 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) anciennes et ce, du **25/08/2017 au 11/09/2017 inclus**<sup>1</sup>.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

(1) <sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 11/09/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

---

▪ **Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Attijari Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de dix-huit **(18)** dinars représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **04015101004959352883** ouvert auprès d'Attijari bank, Agence Les Berges du Lac sise au Rue du Lac d'Annecy, 1053, les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **III. JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

Les 250 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividende à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

## **Chapitre 1 RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION**

## I. RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

<b>Identité</b>	<b>M. Moez TERZI</b>	<b>M. Khaled BEN JEMAA</b>
<b>Fonction</b>	Directeur Général de Attijari Leasing	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse</b>	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis	48, Avenue Khair-Eddine pacha - 1002 Tunis
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 31 341 350	00 216 71 901 340
<b>Numéro de fax</b>	00 216 70 022 289	00 216 71 905 561
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:Moez.terzi@attijarileasing.com.tn">Moez.terzi@attijarileasing.com.tn</a>	<a href="mailto:Khaled.benjemmaa@planet.tn">Khaled.benjemmaa@planet.tn</a>

### ATTESTATION DES RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

« A notre connaissance, les données de la présente Note d'Opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.»

M. Moez TERZI  
Directeur Général de Attijari Leasing



M. Khaled BEN JEMAA  
Président du Conseil d'Administration



## II. ORGANISME CONSEIL RESPONSABLE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Tunisie
Représentant légal	<b>M. Hédi BEN NACEUR</b>
Fonction	Directeur Général Adjoint
Adresse	Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1 053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 964 039 – 00 216 31 341 300
Numéro de fax	00 216 71 965 615
Adresse électronique	<a href="mailto:h.bennaceur@attijari.tn">h.bennaceur@attijari.tn</a>

### ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité de la présente Note d'Opération ».

M. Hédi BEN NACEUR  
Directeur Général Adjoint  
Attijari Finances Tunisie  


### III. L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

Dénomination ou raison sociale	Attijari Intermédiation
Représentant légal	M <sup>me</sup> Maya GHORBEL
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 108 900
Numéro de fax	00 216 71 860 346
Adresse électronique	<a href="mailto:MAYA.GHORBEL@attijaribank.com.tn">MAYA.GHORBEL@attijaribank.com.tn</a>

#### ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente Note d'Opération ».

M<sup>me</sup> Maya GHORBEL

Directeur Général  
Attijari Intermédiation



#### IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION

<b>Identité</b>	<b>M. Kaïs CHAIBI</b>
<b>Fonction</b>	Directeur Financier et Ressources Humaines de Attijari Leasing
<b>Adresse</b>	Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac -Tunis
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 31 341 350
<b>Numéro de fax</b>	00 216 70 022 289
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:kais.chaibi@attijarileasing.com.tn">kais.chaibi@attijarileasing.com.tn</a>

La notice légale est publiée au JORT n°98 du 17/08/2017.

  
Conseil du Marché Financier  
Vice n° 17 - 0876 11 AOUT 2017  
Membre au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994  
Le Président du Conseil du Marché Financier  
Signé: Salah ESSAYEL

## **Chapitre 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION**

## I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

### I.1 DECISIONS A L'ORIGINE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Attijari Leasing du **28 avril 2017** a décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de **2 500 000 DT** pour le porter de **25 000 000 DT** à **27 500 000 DT** et ce par l'émission de **250 000** actions nouvelles de dix (**10**) dinars de nominal chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majoré d'une prime d'émission de huit (**8**) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de dix-huit (**18**) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (**01**) action nouvelle pour dix (**10**) actions anciennes. A ce titre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 4<sup>ème</sup> résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

### I.2 CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Attijari Leasing procédera à une augmentation de capital de **2 500 000 DT** par souscription en numéraire et par émission de **250 000** actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre sont nominatives et seront de catégorie ordinaire.

#### I.2.1 Prix de l'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de dix (**10**) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de huit (**8**) dinars, soit à un prix d'émission de dix-huit (**18**) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

#### I.2.2 Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **250 000** actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectuera de la manière suivante :

✓ **A titre irréductible** : A raison d'une (**1**) action nouvelle pour dix (**10**) anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Leasing ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

#### I.2.3 Période de souscription

La souscription aux **250 000** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (**1**) action nouvelle pour dix (**10**) anciennes et ce, **du 25/08/2017 au 11/09/2017 inclus**<sup>2</sup>.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

<sup>2</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 11/09/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

#### **I.2.4 Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Attijari Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de dix **(10)** dinars représentant le nominal de l'action majoré de huit **(08)** dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas **(03)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **04015101004959352883**, ouvert auprès d'Attijari bank, Agence Les Berges du Lac sise au Rue du Lac d'Annecy, 1053, les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### **I.2.5 Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017** à **16H** à **Attijari Intermédiation**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Attijari Intermédiation), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués, à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

#### **I.2.6 Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Attijari Intermédiation, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **I.2.7 Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **I.3 JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

Les 250 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **01/01/2017**.

### **I.4 BUT DE L'EMISSION**

L'augmentation de capital a pour but de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements financiers.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

## **II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **II.1 DROIT ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES OFFERTES**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **II.2 REGIME DE NEGOCIABILITE**

Les actions sont librement négociables en bourse.

### **II.3 REGIME FISCAL APPLICABLE : DROIT COMMUN**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### III. MARCHE DES TITRES

Les actions Attijari Leasing sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

#### III.1 COTATION EN BOURSE DES ACTIONS ANCIENNES

Les 2 500 000 actions anciennes composant le capital actuel de Attijari Leasing inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/08/2017**, droit de souscription détachés.

#### III.2 COTATION EN BOURSE DES ACTIONS NOUVELLES SOUSCRITES

Les 250 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

#### III.3 COTATION EN BOURSE DES DROITS DE SOUSCRIPTION

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus<sup>3</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### IV. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### V. PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN **TN0006610463** à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN **TN0006610455** durant la période de souscription préférentielle soit du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus<sup>4</sup>.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Attijari Intermédiation-intermédiaire en Bourse.

### VI. BULLETIN DE SOUSCRIPTION

---

<sup>3-4</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 11/09/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

## Attijari Leasing

SA au capital de 25 000 000 de dinars divisé en 2 500 000 actions de 10 dinars chacune  
Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac  
Registre de Commerce : 8125651997

Début social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

Attijari Leasing a été notée «BB+» (sur) à long terme avec perspective d'évolution stable et «B+» (sur) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2016 et confirmée le 03 juin 2017

### Augmentation de capital de 25 000 000 DT à 27 500 000 DT, par émission en numéraire pour un montant de 2 500 000 DT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017

Visa **17-0976** du **11 AVRIL 2017**

Notice légale publiée au JORT N°98 du 17/08/2017

les fonds provenant de la souscription seront déposés dans le compte indisponibles ouvert sur les livres de Attijari bank Agence les Berges du Lac sise au Rue du Lac d'Annecy, 1053, les Berges du Lac, sous le n° de RIB suivant : 04015101004959352883

### Bulletin de souscription N° .....

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom (1) :  Mme  Mlle  Mr.....  
Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) :  CIN  Carte de séjour  Passeport  
N°..... Délivré le :.../.../..... à .....  
Profession/activité : .....  
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1):  De moi-même  
 Du mandat en qualité de :  Tuteur  
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du .....et dont **copie**

**originale ou conforme est jointe à la présente**

**Identité du mandant :**

**Personne Physique :** (1)  Mme  Mlle  Mr  
Nom&Prénom : .....  
Pièce d'identité : (1)  CIN  Carte de séjour  Passeport  
N°..... Délivré le :.../.../..... à .....

**Personne Morale :**  
Raison sociale : .....  
N° du R.C : .....

**Profession/activité :**  
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire (2) : .....(en chiffres).....actions nouvelles portant jouissance en dividendes à partir du 01/01/2017.

- 1- à titre irréductible à raison d'une (01) action nouvelle pour dix (10) anciennes contre la remise de :  
.....actions anciennes  
.....droits acquis en Bourse (attestation N°.....du...../...../.....)  
.....total des droits de souscription donnant droit à .....actions nouvelles
- 2- à titre réductible : à .....actions nouvelle.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Document de Référence « Attijari Leasing 2017 » et de la Note d'Opération relative à l'augmentation de capital sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'action ci-dessus indiqué étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la répartition des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons) (1)

- En espèces  
 Par chèque n°..... Tiré sur .....Agence.....  
 Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez.....agence.....

La somme de (en toutes lettres) (2)..... représentant le montant nominal des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 18 DT par action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission.

**Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,  
Le second servant de souche  
A....., le.....  
Signature (3)**

(1) **Cocher la case correspondante**

(2) **Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)**

(3) **Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »**

## Copie

### Attijari Leasing

SA au capital de 25 000 000 de dinars divisé en 2 500 000 actions de 10 dinars chacune

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac

Registre de Commerce : 8125631997

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

Attijari Leasing a été notée «BBB+» (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et «B+» (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2016 et confirmée le 02 juin 2017

### Augmentation de capital de 25 000 000 DT à 27 500 000 DT, par émission en numéraire pour un montant de 2 500 000 DT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017

Visa **17-0976** du **11 AOUT 2017**

Notice légale publiée au JORT N°98 du 17/08/2017

les fonds provenant de la souscription seront déposés dans le compte indisponibles ouvert sur les livres de Attijari bank Agence les Berges du Lac sise au Rue du Lac d'Annecy, 1053, les Berges du Lac, sous le n° de RIB suivant : 04015101004959352883

#### Bulletin de souscription N° .....

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom (1) : Mme Mlle Mr.....  
Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) : CIN Carte de séjour Passeport  
N°..... Délivré le :.../.../..... à .....  
Profession/activité : .....  
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1):  De moi-même  
 Du mandat en qualité de :  Tuteur  
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du .....et dont **copie**

**originale ou conforme est jointe à la présente**

**Identité du mandant :**

**Personne Physique :** (1) Mme Mlle Mr  
Nom&Prénom : .....  
Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport  
N°..... Délivré le :.../.../..... à .....

**Personne Morale :**  
Raison sociale : .....  
N° du R.C : .....

**Profession/activité :**  
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire (2) : .....(en chiffres).....actions nouvelles portant jouissance en dividendes à partir du 01/01/2017.

- 1- à titre irréductible à raison d'une (01) action nouvelle pour dix (10) anciennes contre la remise de :  
.....actions anciennes  
.....droits acquis en Bourse (attestation N°.....du...../...../.....)  
.....total des droits de souscription donnant droit à .....actions nouvelles
- 2- à titre réductible : à .....actions nouvelle.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Document de Référence « Attijari Leasing 2017 » et de la Note d'Opération relative à l'augmentation de capital sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'action ci-dessus indiqué étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la répartition des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons) (1)

- En espèces  
 Par chèque n°..... Tiré sur .....Agence.....  
 Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez.....agence.....

La somme de (en toutes lettres) (2)..... représentant le montant nominal des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 18 DT par action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission.

**Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,  
Le second servant de souche  
A....., le.....  
Signature (3)**

(1) **Cocher la case correspondante**

(2) **Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)**

(3) **Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »**